

**Décret n° 2000 - 133 du 7 juillet 2000
portant nominations à la direction générale de l'agence
nationale de l'aviation civile**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 78-288 du 14 avril 1978 portant création et attributions de l'agence nationale de l'aviation civile ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la direction générale de l'agence nationale de l'aviation civile :

M. (Eddie Justin) MBANZA : directeur de la navigation aérienne.
M. (Pierre) ONDONGO : directeur de la météorologie.
M. (Alexandre) N'GOMA : directeur des bases aériennes.
M. (Maurice) MBELA : directeur administratif et financier.

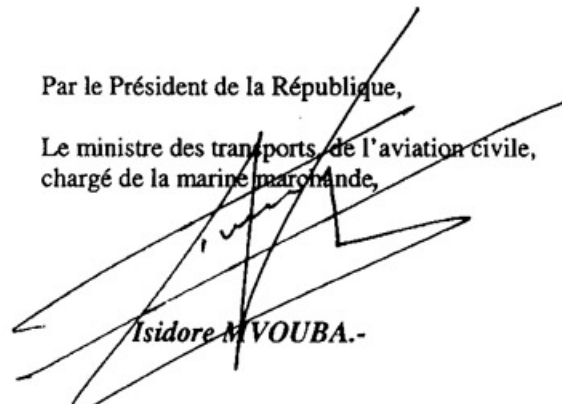
Article 2.- Le présent décret sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 juillet 2000


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des transports, de l'aviation civile,
chargé de la marine marchande,


Isidore MVOUBA.-